

Le 17/03/2021



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

VILLE D'ETAPLES-SUR-MER



Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que: " Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail".

Le contexte macroéconomique

Taux de croissance du PIB (en volume)

-11,5 % en 2020, contre 1,5 % en 2019, 1,8 % en 2018, 2,3 % en 2017
5 % en 2021

Taux de croissance des prix à la consommation

0,5 % en 2020, contre 1,1 % en 2019, 1,8 % en 2018, 1,0 % en 2017
1,0 % en 2021

Revalorisation des valeurs locatives en 2021 : **+ 0,2 %**

Taux d'intérêt

Négatif pour l'État -0,20 % sur les OAT à 10 ans, de l'ordre de 1 % pour les emprunteurs locaux,
voire nul

Déficit public

-11,3 % du PIB en 2020 sous l'effet de la Covid-19
-8,5 % du PIB en 2021

Evolution des finances locales

Des finances locales marquées par la Covid-19

- **Un solde de financement en partie conjoncturel**
 - -2,7 Md€ en 2020, contre - 0,5 Md€ en 2019 et +2,3 Md€ en 2018
- **Un pilotage assuré des dépenses de fonctionnement hors charges exceptionnelles (1 % lié à la crise sanitaire ?)**
 - +2,2 % en 2020 hors effet de périmètre, contre +1,7 % en 2019 et +0,5 % en 2018
- **Un cycle des dépenses d'investissement perturbé par le contexte**
 - Hausse : +13,4 % en 2019, +4,7 % en 2018, +7,7 % en 2017
 - Repli : -5,8 % en 2020
- **Des recettes difficiles à anticiper**
 - +3,1 % en 2019 après +1,9 % en 2018
 - -0,8 % en 2020 (dont effet périmètre apprentissage et RSA)

(Source La Banque Postale – Note de conjoncture)

Le cadre général du plan de relance
 Les thématiques et les moyens susceptibles de concerner les collectivités locales

Programmes et actions en M€	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2021
Programme 362 – Ecologie (Total)	18 358	6 586
Rénovation thermique	6 295	2 825
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	1 250	427
Infrastructures et mobilités vertes	3 607	1 300
Dotation régionale d'investissement	600	324
Programme 363 – Compétitivité (Total)	6 004	3 996
Mise à niveau numérique	1 829	1 110
Programme 364 – Cohésion (Total)	11 997	11 410
Cohésion territoriale	1 290	413

Mesures diverses

- **Enveloppe exceptionnelle de la D.S.I.L.**
Trois orientations : transition écologique, résilience sanitaire et rénovation du patrimoine de l'Etat
- **D.E.T.R.** : modification des conditions de répartition entre départements (art. 253)
Meilleure prise en compte des communes à faible ou très faible densité démographique
- **Compensation des pertes de taxe d'habitation ou de taxe foncière sur les propriétés bâties**
En 2021, la réforme aura pour effet, pour les communes hors Paris, de substituer à la TH, la TFPB départementale à hauteur de 15 Md€ ; montant abondé par l'État en complément du coefficient correcteur à hauteur de 0,4 Md€
- **Suppression des taxes funéraires** (art. 121)

Quelle évolution pour la comptabilité ?

La mise en place de la nomenclature M57 :

- ❖ Objectif 2024
- ❖ Nomenclature simplifiée pour les communes de moins de 3 500 habitants
- ❖ Substitution à toutes les nomenclatures « locales » non spécifiques (M14, M52, M71...)

L'intégration de nouvelles normes comptables :

- ❖ La question du patrimoine et des provisions
- ❖ Le traitement des subventions versées
- ❖ La comptabilisation des amortissements
- ❖ Les modalités de rattachement des produits à l'exercice

La démarche vers la certification :

- ❖ Attestation de fiabilité (conformité au référentiel, contrôle interne)
- ❖ Synthèse de la qualité des comptes

La crise COVID 19 dure depuis le mois de mars 2020. La Commune a adopté de multiples mesures destinées à garantir la protection des personnes. Les nombreuses incertitudes sur les mesures nationales prises ou à venir sur le confinement total, confinement partiel puis mesures de couvre-feu, ont profondément et durablement perturbé les repères de l'activité économique et secoué les organisations. L'effet COVID 19 porte aussi en matière d'évolution des dépenses, d'évolution des recettes et du résultat d'exercice. Les recettes sont impactées, à la baisse. Sans pour autant qu'une mesure fiable du champ et de la portée ne soit encore définitive. Certaines dépenses sont en revanche plus soutenues en raison des commandes des approvisionnements en masques, savons, gels, gants et autres articles nécessaires et du personnel d'entretien pour lutter contre la pandémie.

Depuis mars 2020, la Commune s'est attachée à garantir la continuité du service public.

L'exercice 2021 sera engagé sur des bases prudentes, en assurant la continuité des activités, en poursuivant les projets engagés, sans conjecturer sur un retour à une situation normalisée ou normale dans un délai raisonnable.

La présente crise sanitaire a impacté le budget principal et les budgets annexes. Nos structures touristiques (Office de tourisme, Marais, Musée de la Marine) ont dû fermer leurs portes, engendrant des pertes importantes au niveau des recettes. D'autres diminutions de recettes liées aux régies sont aussi à déplorer notamment dans les domaines du Service des Affaires Scolaires (restauration collective, garderie), du Service Jeunesse, celui des marchés des commerçants non sédentaires...

Par ailleurs, des diminutions de charges de l'ordre de 390 000 € ont été constatées du fait du report de certains événements et/ou activités :

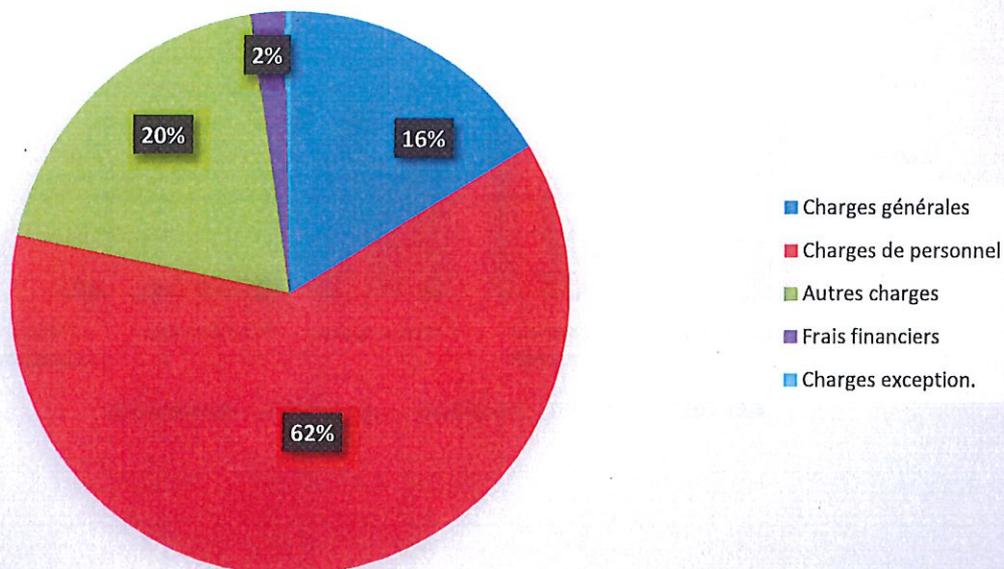
- ❖ Report des classes de neige : - 120 000 €
- ❖ Dépenses liées au protocole : - 50 000 € (ex : le repas des aînés)
- ❖ Dépenses d'affranchissement : - 10 000 €
- ❖ Frais de formation des agents : - 26 000 €
- ❖ Transports collectifs : - 30 000 €
- ❖ Achats de matériaux, matériels, carburants, EPI... : - 150 000 €

Informations budgétaires de la Ville d'Étaples-sur-mer

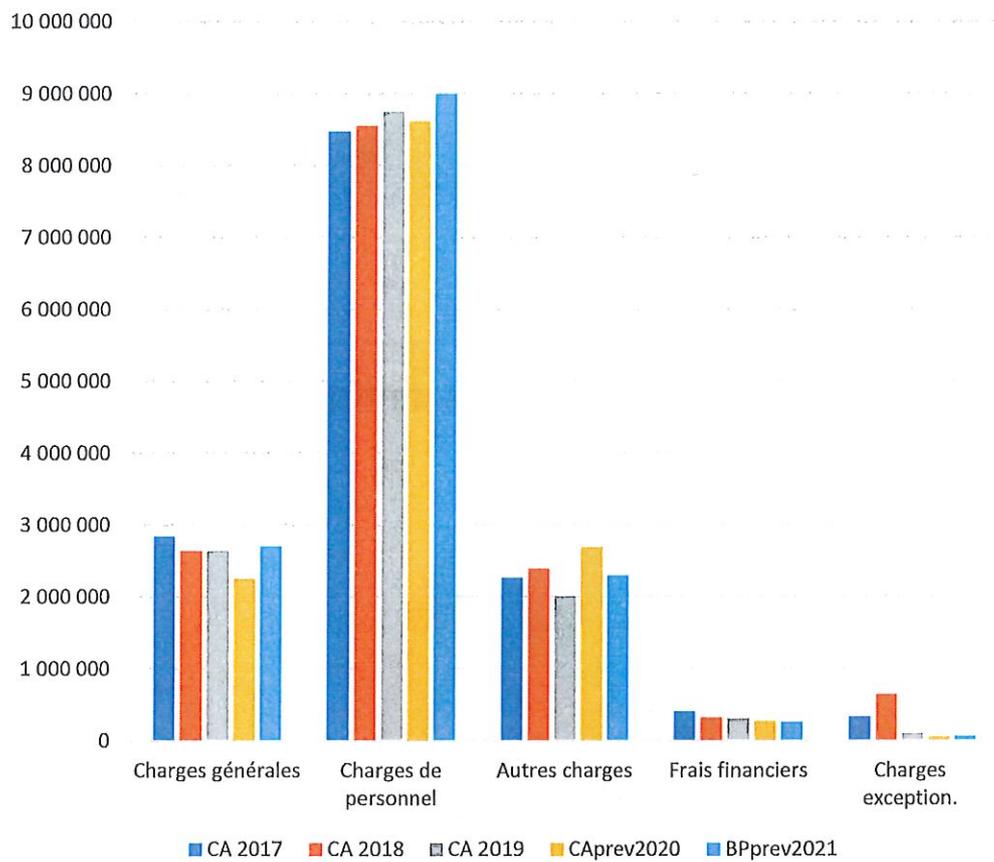
EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prev2020	BP prev2021
011	Charges générales	2 842 846	2 641 351	2 639 665	2 253 937	2 700 000
012	Charges de personnel	8 479 736	8 556 463	8 746 350	8 621 950	9 000 000
65	Autres charges	2 266 551	2 397 406	2 010 672	2 692 317	2 300 000
66	Frais financiers	407 270	324 609	306 446	275 711	253 000
67	Charges exception.	330 274	646 439	99 822	49 484	75 000

Répartition 2020 des dépenses de fonctionnement



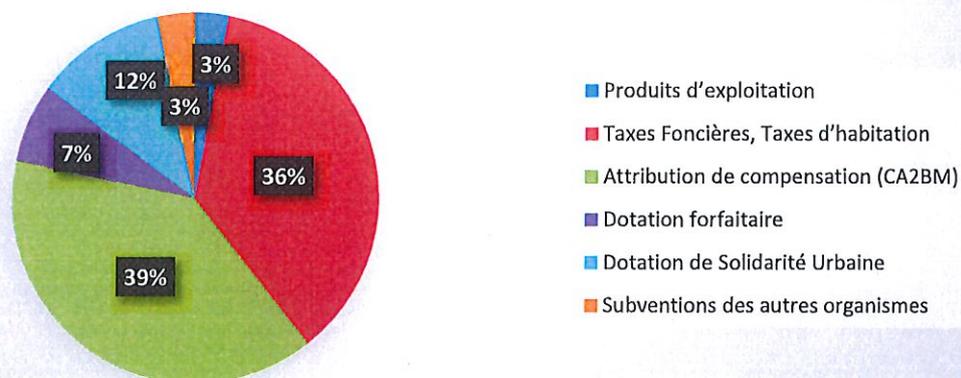
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature, des années 2017 à 2021



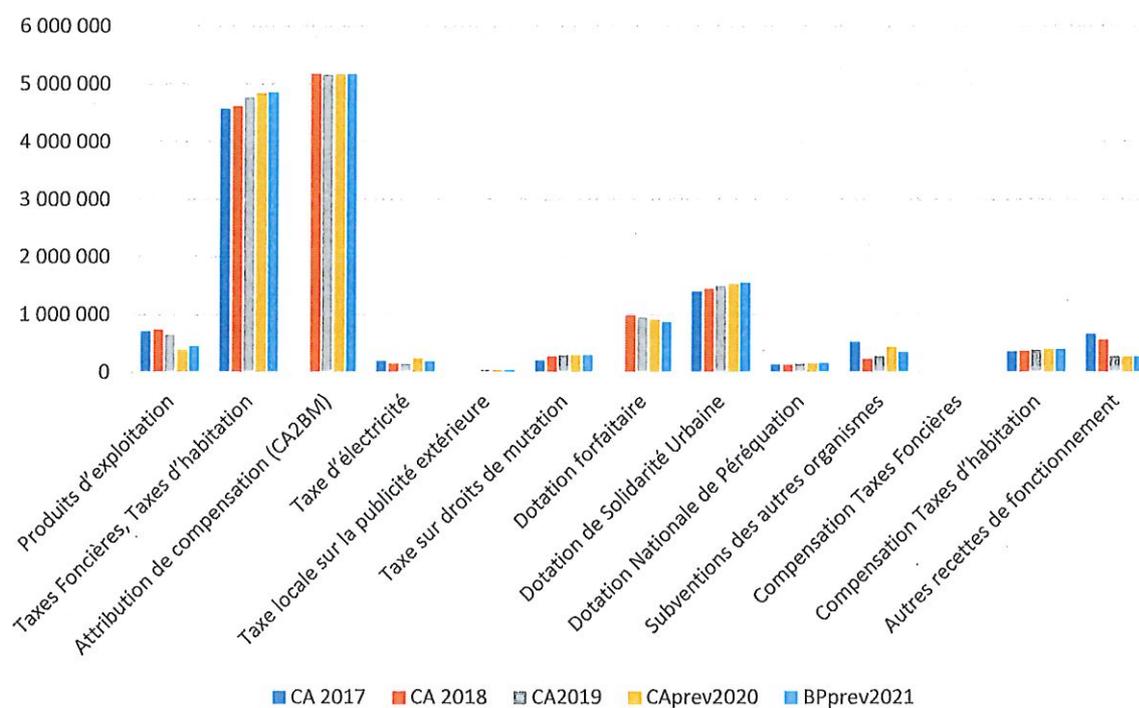
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Recettes	CA 2017	CA 2018	CA2019	CA prev2020	BP prev2021
70	Produits d'exploitation	711 027	737 453	646 602	384 173	450 000
73111	Taxes Foncières, Taxes d'habitation	4 570 246	4 618 392	4 766 769	4 841 687	4 850 000
73211	Attribution de compensation (CA2BM)	4 955 647	5 172 745	5 150 908	5 168 549	5 168 549
7351	Taxe d'électricité	193 689	148 919	138 171	245 102	190 000
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	/	/	44 943	42 282	40 000
7381	Taxe sur droits de mutation	206 147	276 443	294 837	300 810	300 000
7411	Dotation forfaitaire	986 088	992 344	946 292	914 415	880 000
74123	Dotation de Solidarité Urbaine	1 401 197	1 453 606	1 493 402	1 533 910	1 550 000
74127	Dotation Nationale de Péréquation	133 016	133 470	142 450	152 057	160 000
7478	Subventions des autres organismes	529 679	230 623	279 620	444 014	350 000
74834	Compensation Taxes Foncières	22 628	21 498	22 593	22 480	22 000
74835	Compensation Taxes d'habitation	359 799	370 647	388 050	405 632	400 000
75	Autres recettes de fonctionnement	666 707	566 394	273 925	270 493	270 000

Répartition 2020 des recettes de fonctionnement

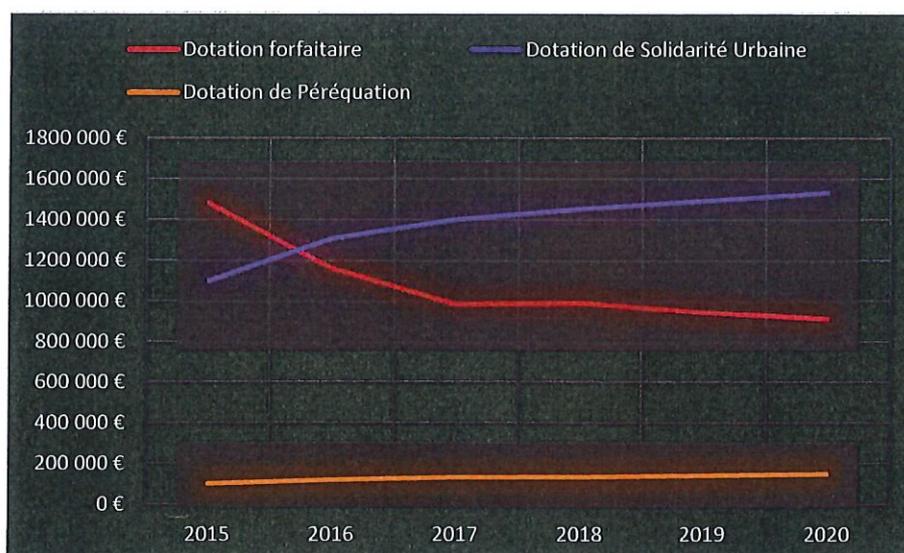


Evolution des recettes de fonctionnement par nature, des années 2017 à 2021



Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la Ville d'Étaples-sur-mer depuis 2015

	Dotation forfaitaire	Dotation de Solidarité Urbaine	Dotation de Péréquation	Totaux :	Pertes cumulées - Réf. : 2015
2015	1 480 891 €	1 099 312 €	101 133 €	2 681 336 €	
2016	1 161 769 €	1 308 549 €	120 285 €	2 590 603 €	-90 733 €
2017	986 088 €	1 401 197 €	133 016 €	2 520 301 €	-161 035 €
2018	992 344 €	1 453 606 €	133 470 €	2 579 420 €	-101 916 €
2019	946 292 €	1 493 402 €	142 450 €	2 582 144 €	-99 192 €
2020	914 415 €	1 533 910 €	152 057 €	2 600 382 €	-80 954 €
				Total :	-533 830 €



Autres informations :

En 2021, le montant des recettes générées par la vente de biens immobiliers s'élève à **842 000 €** selon le détail suivant :

- ☐ Soupes touquettoises : 212 000 €
- ☐ Maisons de la route de Boulogne : 140 000 €
- ☐ Parcelle située allée du Vallon : 495 000 €

COUT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT SUBVENTIONNEES - 2020

OPERATION	COUT HT	ORGANISMES	MONTANT PERCU	SOLDE A CHARGE
Acquisitions PC Portables (familles du quartier prioritaire)	6 895 €	DDCS	6 895 €	0 €
Etude commerciale par la CCI	9 100 €	Conseil régional HDF	5 460 €	3 640 €
Ecole de musique – Subvention annuelle		Conseil départemental	5 015,00€	
Action culturelle « Quartier Pierre Trouée »	36 207 €	DRAC CGET Région CA2BM Leader	8 000 € 5 000 € 5 000 € 4 827 € 6 700 €	6 680 €
L'emploi des jeunes – Mise en place de la semaine du CV et semaine de l'emploi	8 000 €	CGET CA2BM	4 000 € 4 000 €	0 €
Clap'ados – Court métrage avec le cinéma en plein air	5 500 €	CGET CA2BM	2 200 € 2 200 €	1 100 €
Coopérative mobilité – Financement permis de conduire	4 000 €	CGET	2 000 €	2 000 €
Opérations de l'Etat « Quartiers d'été » et « Quartiers d'automne » 11 actions menées	135 700 €	Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET)	100 600 €	35 100 €

Les orientations budgétaires de la Commune

Le contexte inédit que nous connaissons depuis mars 2020 et sa résonance sur le plan socio-économique seraient propice à la morosité. Au contraire, la municipalité étaploise a fait le choix de ne pas céder à la sinistrose et se veut résolument positive.

En plus des défis majeurs auxquelles la ville doit faire face et pour lequel notre projet de mandat apporte des réponses, nous agissons en responsabilité devant un environnement de plus en plus mouvant et incertain.

Nous refusons que les années à venir soit des années blanches où l'on ne ferait que réagir : il nous faut agir avec pour objectif de gérer le présent et préparer l'avenir.

Pour le présent, la crise que nous vivons à montrer la place prépondérante de la Santé dans la vie de chacun. C'est dans ce champ que nous nous sommes pleinement mobilisés dès le début de la pandémie en affirmant notre **proximité** avec nos aînés, en distribuant des masques pour tous.

Quant aux plus jeunes, l'action dans le domaine digital a permis de réduire la fracture numérique.

Attentifs, nous avons été aux côtés des commerçants en supprimant les redevances d'utilisation de l'espace public ou encore en annulant le prélèvement de la taxe de séjour.

Préparer l'avenir commence, en 2021, par s'attacher à rendre notre ville toujours plus **attractive** et agréable à vivre.

Alors que l'influence de la Côte d'Opale se fait de plus en plus perceptible comme en témoigne le succès de la dernière saison estivale, notre ville doit être incontournable et, la sollicitation immobilière pressante doit nous permettre de rénover l'existant.

Cela implique une réelle logique de planification qui se concrétise dans le dispositif, « Redynamisons nos centres-villes, nos centres-bourg », la stratégie urbaine dans le quartier de la gare et sur l'axe portuaire, les rénovations urbaines dans le parc social...

Ainsi, pour assurer la réalisation de nos projets et respecter le programme présenté l'an dernier aux Etaploises, et Etaplois ; nous continuerons d'investir massivement dans un cadre budgétaire complètement maîtrisé : pas d'augmentation des taux d'impôts communaux et une baisse de la dette.

Nous ferons le choix, cette année 2021, d'investir considérablement dans diverses études afin de rendre notre ville toujours plus attrayante et pour préparer **durablement** les décennies à venir.

Dans ce cercle vertueux, la trajectoire de désendettement reste une volonté essentielle à mener pour une saine gestion budgétaire.

En définitive c'est dans cet esprit que nous proposons de nombreux investissements pour qu'Étaples sur mer soit toujours plus **Créative**, toujours plus **Proche**, toujours plus **Attentive**, toujours plus **Durable**, toujours plus **Attractive**.

EVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prev2020	Prévisions BP 2021
16	Emprunts	2 521 331	1 010 795	1 050 378	1 080 648	1 051 000
20	Immob. Incorp.	29 610	12 930	7 111	48 006	370 000
21	Immob. Corpor.	2 917 984	4 203 092	4 906 392	3 121 320	3 158 000
23	Immob. en cours	114 000	28 620	0	101 935	2 777 000

PROGRAMMES PLURIANNUELS

Intitulé de l'opération	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses programmées 2021	Dépenses programmées 2022	Dépenses programmées 2023
Pôle Gare	/	/	/	600 000 € nets de subv.	/	/
Subventions attendues	/	/		50% FEDER/ CR Agence de l'eau	/	/
Travaux de voirie –Cœur de Ville	445 285 €	565 682 €	/	852 000 €	516 000 €	960 000 €
Subventions attendues	223 405 € REGION PRADET*	28 756 € FDE	/	PRADET	PRADET	PRADET
Rénovation de l'éclairage public	323 805 €	245 630 €	225 705 €	188 000 €	200 000 €	200 000 €
Subventions attendues	95 396 € FDE Progr. SEVE	100 638 € FDE 78 236 € DETR	92 225 € FDE Progr. SEVE	FDE – Programme SEVE	FDE – Programme SEVE	FDE – Programme SEVE
Investissement chauffage	83 103 €	146 240 €	/	885 000 € (chauffage+isolation mairie)	150 000 €	150 000 €
Subventions obtenues ou attendues	22 300 €	15 897 € DSIL 24 901 € FDE	/	Demande DSIL : 295 000 FDE : 70 000 Fonds de soutien régional : 150 000	DETR/DSIL/FDE	DETR/DSIL/ FDE

En 2021, aux programmes pluriannuels, s'ajoutent les opérations d'investissement suivantes :

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Proche »

- Création d'un Pump-Track : 90 000 € (Sollicitations : 25 % DETR, 30 % Département, 30 % CNDS)
- Installation d'une clôture pour le pump-track : 20 000 €
- Création de lieux de restauration dans les groupes scolaires Jean Moulin et Rombly : 720 000 € (Sollicitation : 50% Département)
- Création des bureaux des services de la Police Municipale à la Gare d'Etaples-Le Touquet : 220 000 €
- Remplacement du bardage extérieur du Pacific : 20 000 €
- Remplacement de portes dans les bâtiments communaux (Bergeries) : 10 000 €
- Travaux de chauffage et de ventilation dans divers bâtiments communaux : 70 000 €
- Mobilier : 20 000 € (y compris 15 000 € de mobilier pour les écoles)

Pour un montant total de : 1 170 000 € (Montant des subventions attendues : 432 000 €)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Attentive »

- Achat de défibrillateurs : 10 000 €
- Achat d'interphones pour les écoles : 14 000 €
- Sécurisation du site de la corderie : 18 500 €
- Remplacement de la clôture au cimetière du Domaine des Prés : 5 000 €
- Sécurisation du clocher de la Mairie : 25 000 €
- Achat de matériels de prévention et de sécurité : 25 000 €
- Mise en accessibilité et en conformité des bâtiments : 60 000 €
- Renforcement EP au passage piétons du château d'eau : 12 500 €
- Enveloppe Hygiène et Sécurité (y compris porte sectionnelle ateliers du CTM) : 20 000 €

Pour un montant total de : 190 000 € (Montant des subventions attendues : /)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Créative »

- Œuvres et objets d'art : 90 000 € (Sollicitation : DRAC)
- Développement du numérique dans les écoles : 120 000 € (Sollicitation Etat : 70 %)

Pour un montant total de : 210 000 € (Montant des subventions attendues : 114 000 €)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Durable »

- 4ème phase de travaux à la caserne de Gendarmerie : 100 000 €
- Création d'un bureau de direction à l'école Rombly : 10 000 €
- Rénovation énergétique de la mairie : 885 000 € (Sollicitations : DSIL Relance : 295 000 €, FDE : 70 000 €, Fonds de soutien Régional : 150 000 €)
- Rénovation de l'éclairage public : 188 000 € (FDE Programme Seve)
- Travaux de voirie Divers secteurs : 815 000 € (Sollicitations : 262 424 € Fonds de concours CA2BM, DETR : 135 720 €)
- Cavités souterraines : Etudes et travaux : 30 000 € (Sollicitation : 50% Fonds Barnier)
- Achat de pièges à sons pour la Maison des Jeunes Pins : 6 000 €
- Campagne de plantations d'arbres en centre-ville et de végétalisation des espaces : 20 000 € (Sollicitation : la Région dans le cadre du dispositif « redynamisons nos centres-villes », FIETT, dispositif « plantons le décor »,...)

Pour un montant total de : 2 054 000 € (Montant des subventions attendues : 1 011 000 €)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Attractive »

- Traitement qualitatif des espaces en cœur de ville et notamment pour l'année 2021 l'entrée du centre-ville (Rue du Port et placette du Général de Gaulle) : 852 000 € (PRADET sollicité)
- Achat de locaux au sein du bâtiment Corderie : 150 000 € frais de notaire compris pour l'acquisition des anciens locaux de la Voix du Nord, et 440 000 € frais de notaire compris pour l'acquisition de l'ex-magasin Ed et des cellules commerciales adjacentes (50 % du montant pour l'année 2021, le solde en 2022)
- Aménagement paysager des abords de la Maison de la Baie de Canche : 70 000 €
- Aménagement du Pôle Gare (programme pluriannuel) : 600 000 € (nets de subventions FEDER et Agence de l'eau)
- Mise en lumière de la Mairie/Clos Saint-Victor : 15 000 €
- Achat de mobilier urbain : 30 000 €
- Achat d'équipements Service Festivités : 10 000 €
- Achat de décorations de Noël : 24 000 €

Pour un montant total de : 1 971 000 € (Montant des subventions attendues : 250 000 €)

Enveloppe pour le Centre Technique Municipal : 170 000 € (dont 30 000 € de véhicules)

Enveloppe pour les autres services : 170 000 €

Pour mener à bien les nombreux projets de la Commune à court et moyen terme, diverses études et missions de maîtrise d'œuvre vont être menées pour un montant total de **475 000 euros, dont 370 000 € en dépenses d'investissement :**

- Mission de conseil en urbanisme (master plan, végétalisation des espaces, colorisation des façades...) : 96 000 € (sollicitation : PRADET et dispositif Région « Revitalisation nos centres-villes et centres-bourgs »)
- Phase II de l'étude de mobilité : 12 000 €
- Etablissement d'une charte relative à la signalisation directionnelle et aux enseignes : 12 000 €. Ce besoin a émané des ateliers « Stratégie commerciale » en lien avec la CCI HDF (sollicitation : dispositif Région « Revitalisation nos centres-villes et centres-bourgs »)
- Etude sur la mise en lumière du centre-ville : 12 000 €. Ce besoin a été également identifié lors des ateliers « Stratégie commerciale » en lien avec la CCI HDF (sollicitation : dispositif Région « Revitalisation nos centres-villes et centres-bourgs »)
- Etude de faisabilité relative au projet de « La Cité Maritime » : 48 000 € (sollicitation DRAC : 50 %)
- Etude relative à la requalification du site des « Abattoirs » : 30 000 € (sollicitation : Plan de relance)
- Etude de faisabilité relative à la centralisation des repas : 18 000 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la mairie : 87 000 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de salles de restauration dans les groupes scolaires Jean Moulin et Rombly : 100 000 € (Sollicitation : 50% Département)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création des bureaux des services de la Police Municipale à la Gare d'Etaples-Le Touquet : 35 000 €
- Etudes diverses (topographie, relevés,...) : 25 000 €

COUT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ANNEES 2019 ET 2020

ANNEE	OPERATION	COUT HT	SUBVENTIONS & ORGANISMES	MONTANT PERCU	SOLDE A CHARGE
2019	REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE	974 345 €	REGION : 223 405 € FDE : 24 016 € ORANGE : 1 200 € FDE (luminaires) : 4 740 € *	253 361 € 26 %	720 984 €
2019	TRAVAUX DE VOIRIE	808 000 €	Fonds de Concours CA2BM : 404 000 € *	404 000 € 50%	404 000 €
2019	REPLACEMENT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE	122 570 €	FDE : 16 838 € FDE : 8 063 € * DSIL : 15 900 € *	40 801 € 33 %	81 769 €
2020	Travaux Eclairage Public 4ème Tranche	188 086,00 € (estimé)	FDE 62	92 225,00€	95 861,00€
2020	Remplacement Chaudière Bâtiment Jules Ferry	16 832,92€	FDE 62	5 956,00€	10 876,92€
2020	Aire de jeux Domaine des Prés	73 042,07€	CNDS Département	17 530,00€ 22 000,00€	33 512,07€
2020	Requalification centre nautique (MO + travaux)	1 078 484,43€	DETR Conseil Regional HDF CNDS FDE	167 473,60€ 200 000,00€ 150 000,00€ 70 000,00€	491 010,83€
2020	Projecteurs LEDS (Stade M.Guerville)	38 538,00€	FAFA	11 200,00€	27 338,00€
2020	Accueil collectif de mineurs	279 834,00€ (estimé)	DETR (17,70%) CAF (24,30%) Département	49 475,00€ 67 980,00€ 90 000,00€	72 379,00€
2020	Quartiers d'été – Ecole numérique	30 000,00€	CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires)	24 000,00€	6 000,00€
2020	Acquisition d'ordinateur – Projet en route vers le numérique	10 000,00€	CGET	10 000,00€	0,00€
2020	Quartiers d'été – végétalisation du quartier	39 500,00€	CGET	31 600,00€	7 900,00€

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA prev2020	BP prev2021
10222	FCTVA	78 940	133 858	180 756	394 816	385 000
10226	Taxe d'amén.	84 216	48 648	50 986	35 344	35 000
1068	Excéd. Fonct. Capital.	2 077 097	/	/	988 255	1 041 721
1311	État	86 579	50 426	/	/	100 000
1312	Région	/	187 455	/	/	/
1313	Département	12 796	/	/	57 197	/
1321	État	136 058	84 189	/		170 000
1322	Région	35 449	41 869	256 453	107 063	400 000
1323	Département	36 704	/	/	1 710	484 000
13251	GFT de rattachemet	/	/	/	403 851	262 400
1328	autres	84 186	54 400	174 981	139 616	230 000
1341	DGE puis DETR	/	36 081	104 143	101 075	243 000
1342	Amendes de police	50 171	17 707	18 448	43 597	40 000
16411	Emprunts en euros	2 300 000	1 300 000	/	/	/

La Commune intensifie ses recherches de financement auprès des partenaires institutionnels. Les services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, la Fédération Départementale de l'Energie, pour citer les plus représentatifs, accompagnent la commune dans la durée sur de nombreux projets.

EVOLUTION DES INDICATEURS OU RATIOS

	CA2017	CA2018	CA2019	Prévision CA2020
Recettes réelles de fonctionnement (1)	15 473 715	16 311 217	15 344 973	15 418 830
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	14 326 679	14 582 940	13 806 789	13 893 401
Epargne brute (3) = (1)-(2)	1 147 036	1 728 277	1 538 184	1 520 429
Remboursement dette en capital (4)	1 001 332	1 010 794	1 050 378	1 080 648
Epargne nette (5) = (3)-(4)	145 704	717 843	487 806	439 781
Recettes d'investissement hors emprunt (8)	2 932 243	883 580	1 993 003	2 771 291*
Dépenses d'investissement hors emprunt (9)	3 061 594	5 520 074	4 929 856	3 284 202
Capacité ou besoin de financement (10)=(3)+(8)-(9)	1 017 685	-2 908 217	-1 398 669	+ 1 007 518

L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Elle permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

La capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements.

En 2018 et 2019, nous constatons un besoin de financement. Ce dernier était très relatif puisque les excédents reportés des sections de fonctionnement et d'investissement des années précédentes, non prises en compte dans le calcul, couvraient très nettement le financement des investissements.

La capacité de financement aujourd'hui positive s'explique d'une part par la baisse des dépenses d'investissement et d'autre part par les excédents de fonctionnement d'un montant de 988 255 €, capitalisés en 2020 pour la couverture du déficit d'investissement.

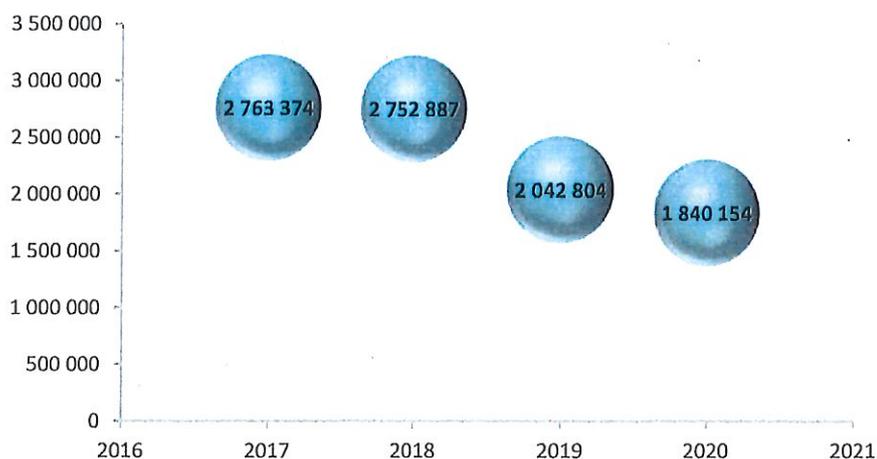
En 2014, la municipalité avait fait le choix d'investir modérément dans les premières années (2014, 2015 et 2016) afin d'assainir la situation financière de la Commune.
En 2018, le solde excédentaire toutes sections confondues s'établissait à environ 2 800 000 €, la commune pouvait alors amorcer dès 2019 une politique d'investissement plus ambitieuse.

Cette politique d'investissements structurants pour la Ville a été appliquée en 2019 et 2020 et se poursuivra pour l'année 2021 et les suivantes, tout en garantissant un résultat global très satisfaisant comme le montre le graphique ci-dessous.

Le programme d'investissement s'enrichit donc d'année en année sans altérer la santé financière de la Commune.

Années	2017	2018	2019	2020
Résultats globaux	2 763 374	2 752 887	2 042 804	1 840 154

Evolution des résultats globaux de 2017 à 2020



STRUCTURE DE LA DETTE

Le désendettement continue de constituer une priorité pour cette année 2021 et les années suivantes. L'absence de contraction d'emprunts depuis l'année 2018 contribue à une structure de dette très satisfaisante.

Au 01/01/2021 :

Capital restant dû	9 440 958 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	2.96 %
Durée de vie résiduelle	9 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 1 mois
Nombre de lignes	11

Répartition par budget :

Budget	CRD	Durée moyenne résiduelle	Nombre de lignes
BUDGET VILLE	8 928 584,92 €	9 ans	10
BUDGET LOC. BATIMENTS IND. et COMM.	278 006,15 €	8 ans	1
BUDGET Port de Plaisance	161 798,74 €	8 ans	1
BUDGET CAMPING	46 478,77 €	8 ans	1
BUDGET Maréis	26 089,50 €	8 ans	1
	9 440 958,08 €		

Répartition par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	8 601 393,45 €	91.11 %	2.86 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	639 564,63 €	8.89 %	3.99 %
Ensemble des risques	9 440 958,08 €	100.00 %	2.96 %

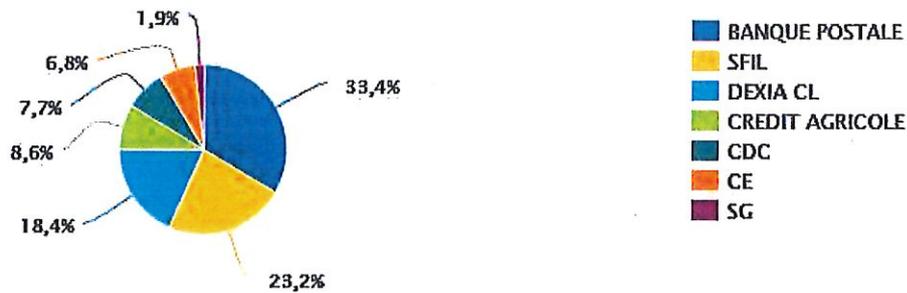
Dette par type de risque



Répartition par prêteur :

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	3 154 285,64 €	33.41 %
SFIL CAFFIL	2 192 394,82 €	23.22 %
DEXIA CL	1 735 822,10 €	18.39 %
CREDIT AGRICOLE	811 182,31 €	8.59 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	727 039,87 €	7.70 %
CAISSE D'EPARGNE	641 165,27 €	6.78 %
SOCIÉTÉ GENERALE	179 068,07 €	1.90 %
Ensemble des prêteurs	9 440 958,08 €	100.00 %

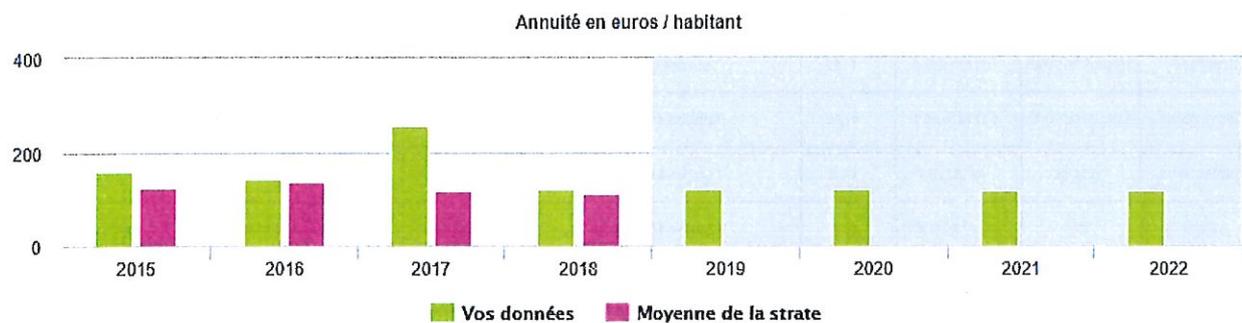
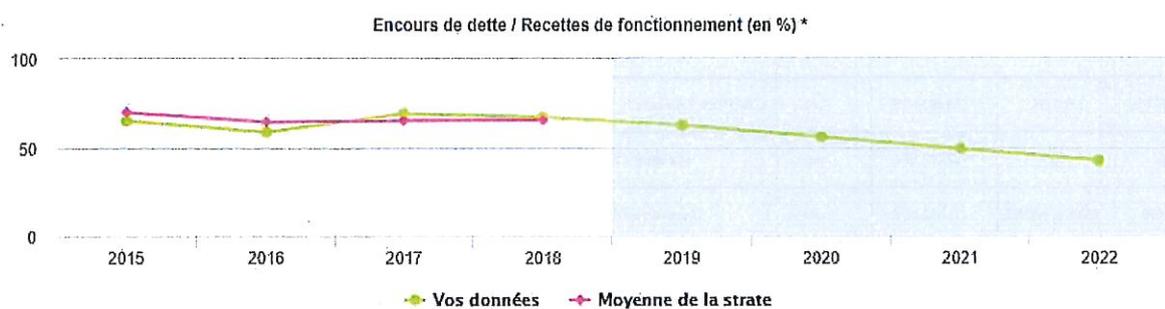
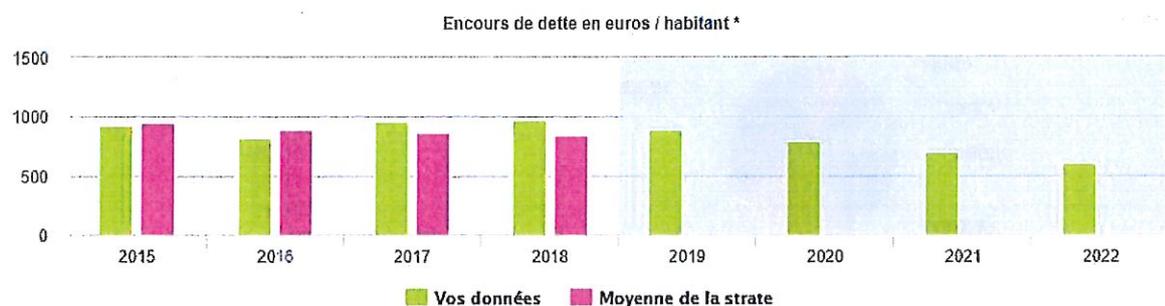
Dettes par prêteur

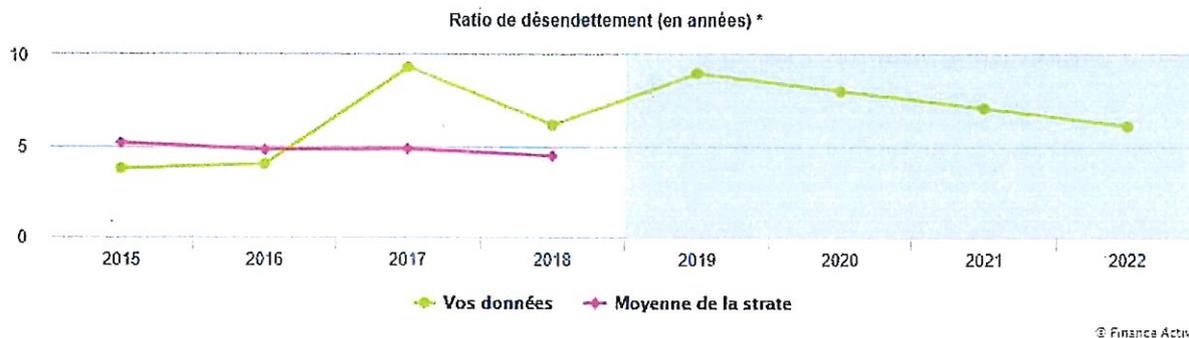


Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant Initial	Risque de taux	CBC
MON281926EUR	SFIL	2 192 394,82 €	7,92	Taux fixe à 4.55 %	330 731,00 €	2014	3 520 897,29 €	Fixe	1A
MIN261203EUR	DEXIA CL	839 564,63 €	2,92	3.93-(5*Cap 7 sur Libor USD 12M(Postfixé))	299 770,24 €	2008	3 200 000,00 €	Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	4E
1130393	CDC	727 039,87 €	8,08	Taux fixe à 4.52 %	100 112,26 €	2009	1 300 000,00 €	Fixe	1A
10000340029	CREDIT AGRICOLE	811 182,31 €	11,04	Taux fixe à 0.95 %	71 845,08 €	2017	1 000 000,00 €	Fixe	1A
MIN238977EUR	DEXIA CL	709 674,18 €	16,33	Taux fixe à 4.2 %	59 242,59 €	2007	1 000 000,00 €	Fixe	1A
MON511915EUR	BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	6,08	Taux fixe à 0.85 %	42 125,00 €	2016	1 600 000,00 €	Fixe	1A
15688	SG	179 068,07 €	4,23	Taux fixe à 3.81 %	40 009,06 €	2005	553 000,00 €	Fixe	1A
1300000-BP	BANQUE POSTALE	1 114 285,68 €	11,83	Taux fixe à 1.3 %	26 835,72 €	2018	1 300 000,00 €	Fixe	1A
MON517703EUR	BANQUE POSTALE	1 039 999,96 €	11,92	Taux fixe à 1.26 %	24 942,67 €	2017	1 300 000,00 €	Fixe	1A
MON209687EUR	DEXIA CL	186 583,29 €	12,42	Taux fixe à 4.96 %	19 815,07 €	2003	306 000,00 €	Fixe	1A
7806073	CE	641 165,27 €	9,94	Taux fixe à 3.36 %	18 939,14 €	2010	1 100 000,00 €	Fixe	1A
		9 440 958,08 €			1 034 367,83 €		16 179 897,29 €		

Les ratios relatifs à la dette

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Vos données	Moyenne de la strate								
Annuité en euros / habitant	118,11	111,50	121,06		120,93		115,21		115,19	
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	67,01	65,34	62,36		55,62		49,08		42,34	
Encours de dette en euros / habitant	970,20	841,84	885,46		789,72		696,83		601,19	
Ratio de désendettement (en années)	6,14	4,46	8,98		8,01		7,07		6,10	





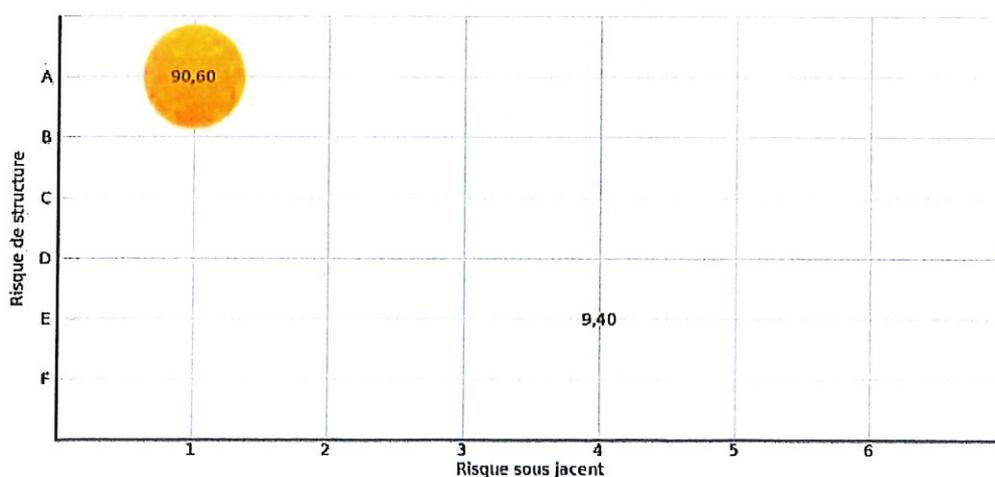
La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de la situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures, est celui de la capacité de désendettement.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Plus que le niveau à un instant T, c'est l'évolution de cet indicateur qui compte. Des collectivités peuvent très bien fonctionner avec un ratio en permanence à 10 ans. Par contre passer d'un ratio de 2 années à 6 années rapidement est plus préoccupant.

Pour la Ville d'Etaples-sur-mer, nous constatons que l'évolution de la courbe et le niveau du ratio sont très positifs, le plafond national de la capacité de désendettement pour les communes de plus de 10 000 habitants étant fixé entre 11 et 13 années (Ville d'Etaples-sur-mer : 7 ans en 2021).

Dettes selon la Charte de Bonne Conduite



Profil d'extinction global par exercice

Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

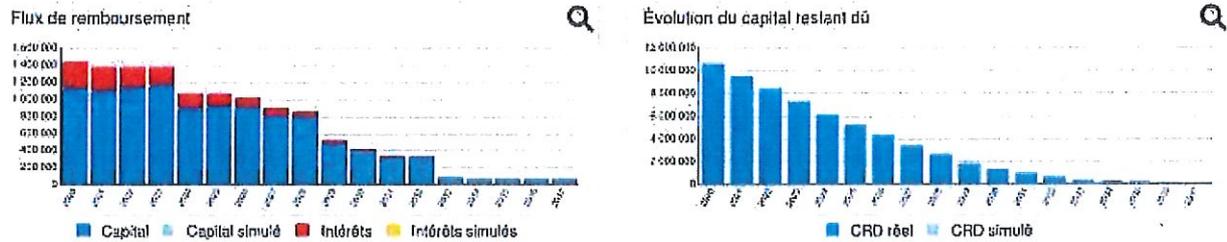
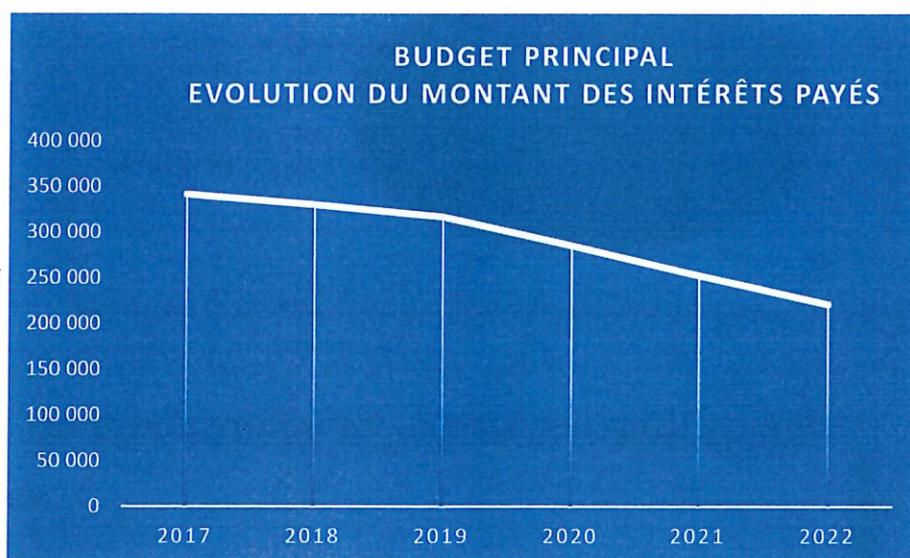
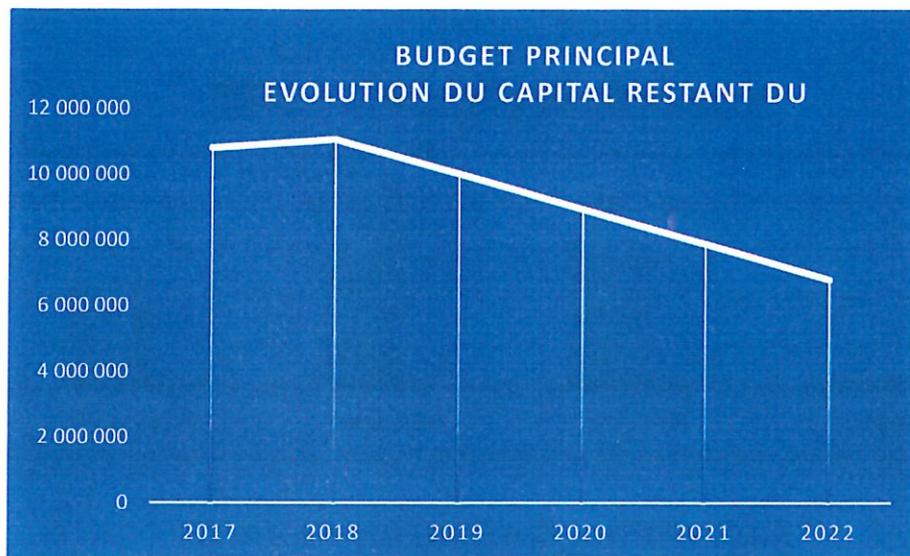


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

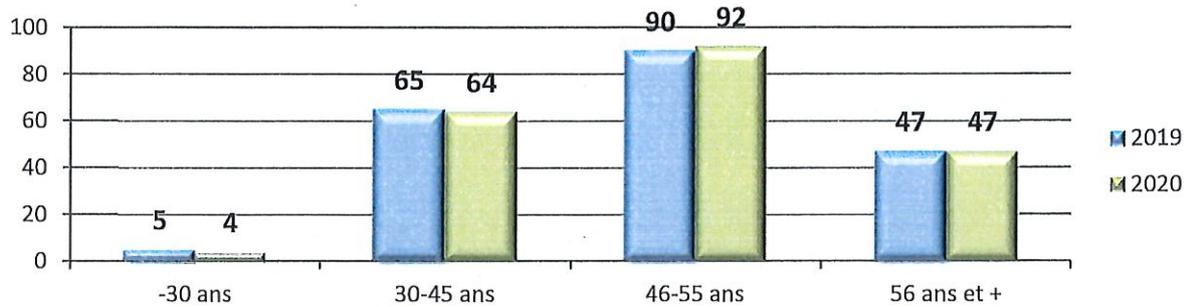
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	10 565 941.00 €	1 124 982.92 €	311 122.76 €	1 436 105.68 €	9 440 958.08 €
2021	9 440 958.08 €	1 094 905.10 €	* 276 618.14 €	* 1 371 523.24 €	8 346 052.98 €
2022	8 346 052.98 €	1 128 242.11 €	* 243 214.27 €	* 1 371 456.38 €	7 217 810.87 €
2023	7 217 810.87 €	1 163 151.75 €	* 208 417.43 €	* 1 371 569.18 €	6 054 659.12 €
2024	6 054 659.12 €	891 414.34 €	172 346.48 €	1 063 760.82 €	5 163 244.78 €
2025	5 163 244.78 €	914 285.40 €	146 658.91 €	1 060 944.31 €	4 248 959.38 €
2026	4 248 959.38 €	898 187.29 €	120 168.10 €	1 018 355.39 €	3 350 772.09 €
2027	3 350 772.09 €	801 663.04 €	94 421.62 €	896 084.66 €	2 549 109.05 €
2028	2 549 109.05 €	786 220.83 €	68 710.59 €	854 931.42 €	1 762 888.22 €
2029	1 762 888.22 €	472 700.67 €	41 929.11 €	514 629.78 €	1 290 187.55 €
2030	1 290 187.55 €	382 506.49 €	29 711.90 €	412 218.39 €	907 681.06 €
2031	907 681.06 €	311 577.77 €	22 584.91 €	334 162.68 €	596 103.29 €
2032	596 103.29 €	314 862.60 €	16 900.50 €	331 863.10 €	281 140.69 €
2033	281 140.69 €	67 106.13 €	11 951.39 €	79 057.52 €	214 034.56 €
2034	214 034.56 €	50 253.14 €	8 989.45 €	59 242.59 €	163 781.42 €
2035	163 781.42 €	52 363.77 €	6 878.82 €	59 242.59 €	111 417.65 €
2036	111 417.65 €	54 563.05 €	4 679.54 €	59 242.59 €	56 854.60 €
2037	56 854.60 €	56 854.60 €	2 387.99 €	59 242.59 €	0.00 €
		10 565 941.00 €	* 1 787 691.91 €	* 12 353 632.91 €	



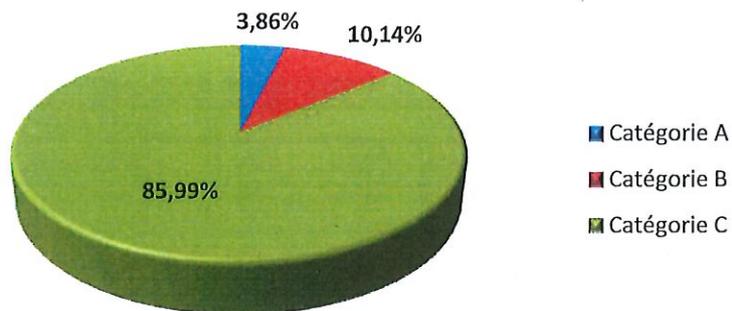
La commune poursuit son objectif de désendettement tout en transformant la Ville, en continuant à entretenir son patrimoine et à répondre aux besoins de la population en matière de services et d'équipements publics.

STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

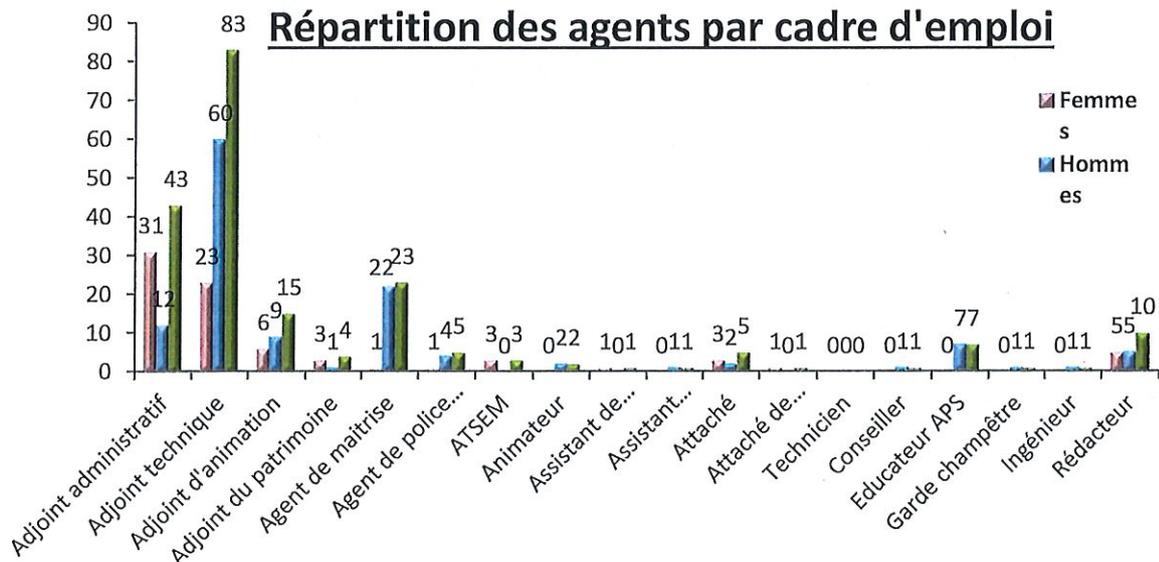
Pyramide des âges 2019-2020



Répartition des Catégories en %



Répartition des agents par cadre d'emploi



➤ **Etat des Emplois Permanents :**

207 agents titulaires : 193 Ville – 8 Office – 5 Maréis – 1 Port

2 agents en CDI dont 1 à temps non complet

ETP : 203.75

➤ **Etat des CDD :**

43 contractuels : 41 Ville dont 24 à temps partiel – 1 Office – 1 Maréis

4 apprentis Ville

ETP : 35.81

➤ **Etat des Contrats Aidés :**

9 personnes Ville

ETP : 5.13

Total en ETP au 01/01/2021 = 244.69 dont 4 apprentis

Pour une maîtrise optimale des dépenses de personnel compte tenu de la lourde charge du chapitre 012 dans le budget, les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Les missions des agents sont redéployées autant que faire se peut et les méthodes de travail sont réétudiées.

DONNÉES FINANCIÈRES

	2019	2020	Prév. 2021
Traitement indiciaire	4 174 935 €	4 212 939 €	4 200 700 €
Régime indemnitaire	813 950 €	822 575 €	888 000 €
NBI + SFT	129 230 €	125 367 €	123 000 €
Traitement contractuels	676 434 €	685 826 €	776 400 €
Régime indemnitaire Contractuels	6 814 €	6 922 €	60 400 €
Coût CNAS – Comité d'Action Sociale	67 477 €	70 444 €	71 000 €
Coût des visites médicales et expertises	11 644 €	1 638 €	10 000 €
Coût de l'assurance statutaire	228 639 €	227 027 €	228 500 €

Temps de travail effectif 2020 :

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte s'effectue sur l'année.

La durée annuelle de travail ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. La journée de solidarité a en effet porté à 1607 heures la durée, en ajoutant 7 h aux 1600 heures initialement prévues par le décret de 2001. Des négociations ont été menées avec succès en 2020 avec les partenaires sociaux afin de mettre en œuvre, courant 2021, les mesures découlant de l'article 48 de la loi du 6 août 2019.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Possibilité de cycle de travail hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel.

Décompte de la durée de travail :

- Repos hebdomadaire : 104 jours
- Jours fériés : 8 jours en moyenne
- Congés annuels réglementaires : 25 jours
- Soit 228 jours travaillés x 7 heures = 1596 heures arrondies à 1600 heures
- + la journée de solidarité de 7 heures

Soit total de 1607 heures

LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe MAREIS :

Le budget fonctionnement "dépenses" et "recettes" est ajusté en fonction de l'actualité COVID très impactante.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, des crédits seront ouverts :

- ✓ Pour le projet de requalification d'une partie de l'exposition permanente. Après 20 années d'existence, Maréis doit se réinventer pour attirer de nouveaux publics grâce à un parcours de visite modernisé. Le projet prévoit de réaménager, sur le fond et la forme, un plateau d'exposition de 340 m². La thématique générale de Maréis sera conservée (valorisation de la pêche artisanale) avec un complément d'exposition nouvellement créé sur les acteurs de la filière à terre. Le budget prévisionnel du projet est de 480 900 € avec une programmation pluriannuelle de 2021 à 2023. avec un financement à 80% dans le cadre du DLAL FEAMP par le GALPA des 3 estuaires. La première phase du projet, consacrée à l'attribution du marché d'AMO puis aux phases d'avant projet, sera lancée en 2021. Le budget nécessaire à cette phase n'est pas encore déterminé mais une enveloppe de 250 000 € devrait permettre de prévoir les dépenses pour l'année 2021. Ce projet est financé à 80% dans le cadre du DLAL FEAMP par le GALPA des 3 estuaires. A noter que la subvention sera versée à la commune sur la base de factures acquittées. La commune devra donc prévoir l'avance de fonds nécessaire.
- ✓ Pour la mise en place d'un système de billetterie en ligne permettant aux visiteurs de réserver et régler leurs billets sans se déplacer. Les pratiques touristiques ont été bouleversé par les nouvelles technologies. Aujourd'hui, le digital est un levier de croissance pour Maréis qui permettrait d'augmenter la fréquentation. Le projet prévoit la mise en place d'un module de e-commerce permettant d'acheter en ligne billets et objets de la boutique. Ce projet, dont le budget prévisionnel est de 28 935,60 € est conditionné par l'obtention d'une aide financière départementale de 50 % au titre du "Soutien à l'innovation touristique". L'installation de la plateforme de billetterie nécessitera l'achat d'un nouveau serveur informatique pour le pôle tourisme (le serveur actuel devait être remplacé quoiqu'il arrive, ndlr) dont le budget est estimé à 6640 €.
- ✓ Pour le relamping des éclairages d'exposition de Maréis. Dans le but de réduire la consommation électrique de Maréis, il est proposé de procéder à un relamping des éclairages d'exposition par des éclairages LED. Le relamping global a été estimé à 65 000 €. Il est possible de programmer cette opération en 2 phases pluriannuelle : étage et rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée pourrait être remplacé en 2021, avec un budget estimatif à 32 500 € et l'étage en 2022 avec un budget de 32 500 €.
- ✓ Pour les besoins aquariologiques liés à l'exploitation de Maréis. L'installation technique ayant 20 ans de fonctionnement, nous procédons annuellement au renouvellement de certains éléments du parc technique, ce qui permet de ventiler les dépenses sur plusieurs années. En 2021, les investissements concernent trois domaines : le matériel de plongée gilet et équipement de sécurité des plongeurs), la filtration des aquariums (échangeur, filtration UV, pompes) et le matériel aquariologique (pompes de brassage, capteurs, spots iodure, etc.). L'enveloppe globale est budgétée à 28 650 €.

Budget annexe Office Municipal de Tourisme :

Le budget fonctionnement “dépenses” et “recettes” est ajusté en fonction de l’actualité COVID très impactante.

En ce qui concerne les dépenses d’investissement, des crédits seront ouverts :

- ✓ Pour le chantier naval traditionnel, la réfection du chalutier Notre Dame de Lourdes et de son hangar de protection. Le budget prévisionnel du projet est de 50 000 € avec un financement à 80% dans le cadre du DLAL FEAMP par le GALPA des 3 estuaires.
- ✓ Pour le projet Label Accueil Vélo : 10 000 €. Mise en place d’un local vélo sécurisé avec possibilité de recharge électrique aux abords de l’Office de Tourisme. Action suivie avec le soutien de l’ADRT Pas de Calais, pilote du label.
- ✓ Pour la refonte du site internet : 10 000 €. Réalisation du site internet de destination sur la duplication du site du Touquet et de l’agence d’attractivité Opale&CO par l’agence Grand Ouest.
- ✓ Pour la collecte de la Taxe de Séjour via une solution : 3 960 €. Suite à notre rendez-vous du 26 février 2021 avec Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint à l’attractivité touristique & économique, à la communication il a été décidé de ne pas opter pour cette solution en 2021.
- ✓ Pour la campagne de promotion : 3 000 €. Reportage photos et vidéos sur la destination Etaples-sur-mer par un professionnel. Projet reporté sur les investissements 2022 en raison de la crise sanitaire.
- ✓ Pour la borne d’information extérieure 24/24 : 50 000 €. Projet reporté sur les investissements 2022, à la fin des travaux du Pôle gare.
- ✓ Pour l’écran TV géant dans le hall d’accueil : 20 000 € (50 % Département du PdeC – 50 % Ville d’Etaples-sur-mer). Projet reporté sur les investissements 2022 en raison de la crise sanitaire.

Budget annexe Port de Plaisance :

Les chiffres 2019 et 2020 du port de plaisance :

2019 : 164 bateaux pour des recettes s'élevant à 132 103€

2020 : 169 bateaux pour des recettes s'élevant à 132 242€

Le nombre de bateaux augmente légèrement malgré la crise sanitaire et malgré la crise de la plaisance dans notre région mais les recettes n'évoluent pas

Un comparatif des ports de plaisance dans une revue de voiles met en évidence les places libres dans les ports de la région des Hauts de France.

Le changement des 4 premiers pontons est indispensable puisque ces pontons datent de 1984 et sont soumis à de fortes contraintes en raison des courants importants et des mascarets maintenant réguliers (entre 3 et 5 par an).

Le dernier ponton devrait servir de « 1er rempart » aux divers déchets verts venant de la rivière. Il ne devrait donc plus recevoir de bateaux.

La commercialisation des places de port continue avec l'association des Port de Plaisance des hauts de France en positionnant le port de plaisance d'Étaples comme « Port nature ».

Diverses actions simples vont découler dans l'année : flyer présentant le port de plaisance adressé aux apprenants du permis côtier du port de plaisance, faire savoir que des places de port sont libres dans les hauts de France, faire savoir que nous pouvons aider les plaisanciers dans les 1er miles nautiques...

Nous regardons comment quantifier la consommation exacte d'électricité puisqu'en regardant le 1er mois de consommation, nous sommes dans un ordre de grandeur de 1 à 10. L'électricité est notre 1ère dépense.

La redevance départementale doit aussi être revue puisque le port de plaisance paie actuellement la totalité de la redevance pour la totalité de la zone portuaire.

Budget annexe Camping La Pinède:

Délégation de Service Public depuis 2015.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent des coûts de réparations, les dotations aux amortissements, et les charges financières. Les recettes de fonctionnement sont constituées par la redevance du délégataire.

Une procédure de résiliation du contrat de délégation de service public a été lancée avec une date d'effet au 30 avril 2021.

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et commerciaux :

Les dépenses de fonctionnement concernent le paiement des fluides, de la redevance d'occupation du domaine portuaire, de petits travaux de maintenance, les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement, constituées par la perception des loyers, restent stables.

La construction du BP2021 sera calquée sur le BP 2020.

